



COMMUNIQUE DE PRESSE

## Rapprochement entre Foncière de Paris SIIC et Eurosic

---

Paris, le 4 mars 2016.

Le Conseil de surveillance de Foncière de Paris SIIC s'est réuni le 4 mars 2016 afin de prendre connaissance des principaux termes du projet d'offre publique qu'Eurosic a l'intention de déposer sur les titres de la Société.

Ce projet d'offre publique volontaire reposera sur une offre alternative où les actionnaires pourront :

- soit apporter leurs actions à des offres publiques d'échange contre des actions Eurosic ou contre des obligations subordonnées remboursables en actions (« OSRA ») Eurosic (sur la base de 24 actions ou OSRA Eurosic nouvelles pour 7 actions Foncière de Paris SIIC, correspondant à la parité des Actifs Nets Réévalués (« ANR ») Triple Net EPRA au 31 décembre 2015 coupons détachés) ;
- soit apporter leurs actions à une offre publique d'achat au prix de 136 € par action après détachement du dividende 2015 de 9 € par action.

S'agissant des porteurs d'OSRA de la Société, ils pourront alternativement :

- soit apporter leurs OSRA à une offre mixte : 216 OSRA Eurosic et un paiement en numéraire de 684,11 € pour 49 OSRA Foncière de Paris SIIC ;
- soit apporter leurs OSRA à une offre d'achat au prix 188,82 € par OSRA Foncière de Paris SIIC.

L'offre publique sera déposée sous conditions suspensives de l'autorisation de l'opération au titre du contrôle des concentrations et de l'autorisation par l'assemblée générale extraordinaire d'Eurosic de l'émission des actions et des OSRA nouvelles Eurosic permettant de rémunérer les titres Foncière de Paris SIIC apportés à l'offre.

Le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a accueilli favorablement la perspective de ce rapprochement qui permettrait de créer un acteur majeur de l'immobilier tertiaire, en particulier sur le marché parisien, dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, notamment les actionnaires et les salariés de Foncière de Paris SIIC, et a autorisé la conclusion d'un protocole d'accord avec Eurosic afin notamment d'organiser la collaboration entre les deux sociétés dans le cadre de leur rapprochement.

Le Conseil de Surveillance a noté que le prix proposé dans le cadre du projet d'offre d'achat, 136 € par action après détachement du dividende de 9 € par action, représente une prime de respectivement 29,9%, 32,6% et 32,6% sur les moyennes 1 mois, 3 mois et 6 mois des cours pondérés par les volumes au 4 mars 2016. La parité de la branche titres (24 actions Eurosic pour 7 actions Foncière de Paris SIIC) est basée sur l'ANR triple net coupon détaché des deux sociétés.

Conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF, le Conseil de Surveillance a désigné le cabinet BDO, représenté par Monsieur Michel Léger, en tant qu'Expert Indépendant. Sur la base des travaux de cet expert, le Conseil de Surveillance rendra son avis motivé sur l'offre publique d'Eurosic.

Le Conseil de Surveillance a salué le travail du Directoire et des équipes de Foncière de Paris SIIC qui a permis de valoriser le patrimoine immobilier de la Société toutes ces dernières années.

#### **A PROPOS DE FONCIERE DE PARIS**

Foncière de Paris est cotée sur le marché Euronext Paris depuis 1987 (code ISIN : FR0000034431). Elle relève du secteur immobilier de la classification FTSE.

[www.fonciere-de-paris.fr](http://www.fonciere-de-paris.fr)

#### **CONTACTS**

François Thomazeau / Olivier Riché / Arnaud Pomel  
Séverine Farjon – [farjon@foncieredeparis.fr](mailto:farjon@foncieredeparis.fr) – Tél. : +33 (0)1 53 70 77 77